

## REGLEMENT DES 100 FOULEES DE LA SAINT GILLIET

### **Article 1 : Objet**

L'Amicale Laïque de Fruges organise le dimanche 31 août 2025 « les 100 foulées de la St Gilliet » au profit des étoiles d'Océane . Course ouverte à tous licenciés FFA (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation) ,FSGT, UFOLEP avec la mention « athlétisme » , et aux non licenciés nés en 2008 ou avant.

**Les non licenciés ou autres licences sportives doivent fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.**

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

**Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;**

### **Article 2 : Horaires, distances et parcours**

3 distances, 5,5km, 8km et 14km, avec départ et arrivée salle Pomart à Fruges sont proposés. Un 3 km est également proposé pour les minimes.

L'horaire du départ est fixé à 10h00 pour le 14km et 10h15 pour les 5,5 et 8km, 10h25 pour le 3km.

### **Article 3: Renseignements et inscriptions :**

Pascal Leroy 06 31 13 48 83. Morgan Hennion : 06 30 36 23 53

**Inscriptions en ligne jusqu'au 28 août 2025:**

<https://in.njuko.com/les-100-foulees-de-la-saint-gilliet-2025>

### **Article 4: Tarifs**

3€ pour le 3km, 6€ pour le 5,5km, 7€ pour le 8km et 8€ pour le 14km. Majoration de 2 € le jour de la course.

### **Article 5 : Dossards**

Les dossards seront à retirer à partir de 8h30 salle Pomart à Fruges et devront être accrochés sur la poitrine pendant la durée de l'épreuve sans être pliés.

**Les coureurs sans dossard sont interdits**

### **Article 6 : Vestiaires**

Des vestiaires, non gardés, seront mis à la disposition des participants. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des concurrents.

### **Article 7: Assurance**

Conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé et/ou à un inobservation du règlement.

**Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement .**

### **Article 8: Litiges**

Ils seront du ressort exclusif de l'organisation.

### **Article 9: Consignes à respecter**

Les coureurs devront respecter le code de la route, suivre les consignes des signaleurs et traverser les axes routiers aux endroits indiqués. Respecter la nature, ne rien jeter sur le parcours.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout concurrent ne respectant pas le règlement.

### **Article 10: Droit à l'image**

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

### **Article 11: Acceptation du règlement**

**L'inscription à l'une des épreuves des foulées de la St Gilliet vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.**

### **Article 12: Classements et récompenses**

Les 3 premiers du temps scratch, hommes et femmes, recevront un lot.

Lot au premier (H et F) de chaque catégorie (sauf s'il est déjà récompensé au temps scratch)

**Ravitaillements :** 1 pour le 14 km (7<sup>ème</sup> km), ravitaillement à l'arrivée pour tous

**En cochant le bulletin d'inscription en ligne, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.**